

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 13 octobre 2022

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	44

CONVOCAION

Datee	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Budget annexe Piscine :
Décision modificative n° 2

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

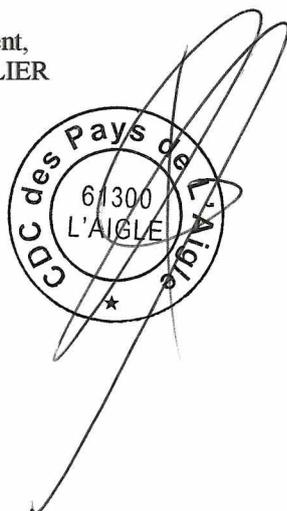
Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE

Absents excusés : Nathalie RIBAUT
Nadège TROUILLET
Hubert GORET
Jacky DE TAEVERNIER
François CARBONELL

Absents : Serge GODARD
Marie-Odile TAVERNIER
Pascal SUARD
Maïté GRANDCLÈRE
Fleur GOSSELIN
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil que le complexe Cap'Orne fait face à une forte augmentation du coût des fluides, en particulier de l'énergie. Par ailleurs, le point d'indice des agents publics a été revalorisé au mois de juillet.

Par conséquent, il convient d'augmenter les crédits affectés :

- aux frais d'énergie (chauffage et électricité)
- aux dépenses de personnel

En contrepartie, il est possible de :

- réduire les crédits des fournitures d'entretien et de petits équipements.
- prendre en compte de meilleures recettes qu'initialement prévu.

Les écritures proposées sont les suivantes :

Budget piscine DM 2			Augmentation des fluides	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Dépenses	011	60612	Energie - électricité	30 000 €
	011	60621	Combustibles (chauffage urbain)	35 000 €
	011	60631	Fournitures d'entretien	-10 000 €
	011	60632	Fournitures de petit équipement	-5 000 €
	012	6215	Autre personnel extérieur	10 000 €
				Total Dépenses de fonctionnement
Recettes	70	70631	A caractère sportif	45 000 €
	70	70632	A caractère de loisirs	15 000 €
				Total Recettes de fonctionnement
			Equilibre de la section	0 €

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
 Publié en ligne le 19/10/22
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-038 du Conseil Communautaire en date du 03 février 2022 portant approbation du budget primitif du budget annexe Piscine 2022,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-112 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget annexe piscine,

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **VOTE** la décision modificative n° 2 du budget annexe Piscine comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20221013-2022-10-13-184-AU
 Date de télétransmission : 19/10/2022
 Date de réception préfecture : 19/10/2022